

## Les agences d'urbanisme en France Perspectives de recherches pluridisciplinaires et premiers résultats autour d'un nouvel objet

Maryvonne Prévot, Docteur en histoire contemporaine, MCF en aménagement et urbanisme  
Lille 1-TVES, [prevot.maryvonne@neuf.fr](mailto:prevot.maryvonne@neuf.fr)

Gilles Bentayou, Docteur en urbanisme, chargé d'études au CERTU, [gilles.bentayou@free.fr](mailto:gilles.bentayou@free.fr)

Olivier Chatelan, Doctorant en histoire urbaine, Université Lyon 2, LARAHRA-UMR 5190,  
[ochatelan@hotmail.com](mailto:ochatelan@hotmail.com)

Fabien Desage, MCF en science politique, Lille 2 – CERAPS, [fabien.desage@univ-lille2.fr](mailto:fabien.desage@univ-lille2.fr)

Sébastien Gardon, ATER à Lyon 2 et doctorant en science politique au Laboratoire RIVES –  
UMR 5600, [sebastien.gardon@gmail.com](mailto:sebastien.gardon@gmail.com)

Rachel Linossier, Docteur en géographie, aménagement et urbanisme, IUL-UMR 5600,  
[rachel.linossier@wanadoo.fr](mailto:rachel.linossier@wanadoo.fr)

Marie-Clotilde Meillerand, Doctorante en histoire urbaine, Université Lyon 2, LARHRA-  
UMR 5190, [mcmeillerand@gmail.com](mailto:mcmeillerand@gmail.com)

Eric Verdeil, Chargé de recherches CNRS UMR 5600, [eric.verdeil@normalesup.org](mailto:eric.verdeil@normalesup.org)

**Résumé** : Si les agences d'urbanisme françaises ont, pour certaines, près de quarante ans d'existence, elles restent pourtant relativement méconnues. Le présent article, qui leur est consacré, vise à livrer en la matière plusieurs pistes de réflexion susceptibles d'être saisies par des chercheurs de différentes disciplines. Revendiquant son caractère exploratoire et programmatique, cet article collectif ne restreint donc pas

son propos à une série de problématiques spécifiques (sociologie politique de l'expertise, l'histoire ou l'anthropologie des métiers et professions de l'urbanisme, monographies locales des diverses productions urbaines des agences, etc.). Il plaide plutôt pour une capitalisation des travaux qui prennent ou prendraient les agences d'urbanisme pour objet, tout en avançant à cette occasion quelques résultats de recherches menées récemment. Prolongeant le colloque organisé sur ce thème à Lille en février 2007, il entend ainsi contribuer à interroger de nouveau le statut et la reconnaissance accordés, en France, aux études urbaines.

Mots clés : agence d'urbanisme, études urbaines, expertise, planification territoriale, savoirs urbains, professions

Summary : This article, which is devoted to those forty year old but poorly understood organisations, the planning agencies ("agences d'urbanisme") in France, is intended to be programmatic and exploratory in character. Its purpose is, therefore, to present a series of reflections on the subject that might be taken up by researchers in different disciplines. The intention is not to limit its remarks to a narrowly defined series of problems such as the political sociology of expertise, the history or anthropology of the planning profession or even the local histories of urban policy implementation in the particular areas where agencies are located. Like the conference organised in Lille in February 2007, this article, which was one of the products of the conference, takes up the opportunity to investigate again the status and recognition granted to urban studies in France. It argues in favour of work which takes planning agencies as its objective, while at the same time offering the results of recent research.

Key words : urban planning agencies, urban studies, expertise, urban knowledges, professions

### **A l'origine d'un projet scientifique : quelques initiatives de recherches récentes**

En introduction à la publication du travail de collecte de témoignages sur les agences d'urbanisme commandé par le Centre de Documentation de l'Urbanisme (CDU),

---

*Maryvonne Prévot, Gilles Bentayou, Olivier Chatelan, Fabien Desage, Sébastien Gardon, Rachel Linossier, Marie-Clotilde Meillerand, Eric Verdeil - Les agences d'urbanisme en France, perspectives de recherches pluridisciplinaires et premiers résultats autour d'un nouvel objet.*

François Delarue – alors Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) – écrivait que ce premier matériau : « *invitait à poursuivre la recherche (...)* » et souhaitait qu'il « *débouche sur un travail scientifique et universitaire* » (Ecrement, 2004 : 7) consacré à l'organisation de l'ingénierie en matière d'observation, de planification et de développement des territoires . Nous l'avons, en quelque sorte, pris au mot en organisant, à Lille et à Aix-en-Provence, trois séminaires entre mars 2005 et février 2006<sup>1</sup> puis un colloque national les 8 et 9 février 2007<sup>2</sup>. Quarante ans après la Loi d'Orientation Foncière (LOF) qui les instituait, ce colloque fut conçu comme un «ballon d'essai» destiné à mesurer l'intérêt avéré et potentiel des chercheurs pour ces organismes déjà quadragénaires mais méconnus<sup>3</sup>. A travers leur existence, confirmée par la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADT) de juin 1999 et par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000, ce sont quarante années d'évolutions institutionnelles, politiques, urbaines, économiques et sociétales majeures qui peuvent être appréhendées. Ce sont aussi quarante années de mutations des pratiques, des cultures professionnelles et politiques – autour de la décentralisation et de l'avènement formel ou réel de l'intercommunalité (Desage, 2005 ; Le Saout, 2000 ; Richer, 2007) – qui peuvent être interrogées et, à

---

<sup>1</sup> La première journée était consacrée à la première agence d'urbanisme de Lille (AUAM), celles de Dunkerque (AGUR) et de Maubeuge, la seconde à Bernard Ecrement, ancien dirigeant de l'agence de Rouen (SORETUR) et la troisième aux agences d'Aix-en-Provence (AUPA) et de Marseille (AGAM).

<sup>2</sup> Maryvonne Prévot / IFRESI / CNRS / IAUL / Lille1, *Les agences d'urbanisme, outils et acteurs de l'aménagement en France : identités, pratiques, enjeux, mutations (1967-2007)*. La publication des principales contributions est prévue, en 2008, dans un numéro spécial de la revue des géographes des Universités de Lille 1, Artois, Littoral, Valenciennes – *Territoire en mouvement* –, et publiée par l'UFR de géographie de Lille 1.

<sup>3</sup> Méconnus souvent des organismes eux-mêmes. L'intérêt suscité par ce colloque, auquel doctorants et jeunes chercheurs – lyonnais notamment – ont répondu en nombre, a par suite entraîné l'agence d'urbanisme de Lyon à organiser une matinée de restitution et de débat avec l'ensemble du personnel en poste, toutes générations, profils et postes confondus. La matinée s'est déroulée dans les locaux de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) à Vaulx-en-Velin le 25 juin 2007.

travers elles, l'identité ou les identités des agences confrontées aux questions de leur positionnement stratégique dans des espaces institutionnels et des territoires en recomposition. C'est encore le positionnement de l'État sur le territoire et son rapport aux collectivités et aux politiques locales qui peuvent être observés par ce prisme et c'est enfin, plus généralement, l'occasion d'interroger à nouveau le statut et la reconnaissance accordés aux études urbaines (Claude, 1994 ; Regazzola, 1988). À la pluridisciplinarité caractérisant les équipes des agences depuis leur création<sup>4</sup> doit correspondre selon nous une pluralité des regards et des questionnements, au croisement des disciplines scientifiques (histoire, science politique, sociologie, géographie et aménagement, etc.), chacune disposant de grilles d'analyses originales et complémentaires, mais en privilégiant une approche commune attentive aux trajectoires professionnelles des acteurs des agences, à leurs pratiques et à leur évolution, à la contribution de ces organismes et de leurs agents à l'action publique.

## **Des organismes méconnus, au profil original et singulier**

### Des recherches éparses

A notre connaissance, et après consultation des fonds du CDU, peu d'études disponibles – universitaires ou pas – portent spécifiquement sur les agences d'urbanisme, tout comme il n'existe pas de travaux récents et d'ampleur sur les

---

<sup>4</sup> *Diagonal* (Bulletin de liaison des équipes d'urbanisme) édité par le Groupe d'études et de recherches du Ministère de l'Équipement (DAFU), n° 6, mars-avril 1974, p. 32 et suivantes donnait la composition du personnel de l'ensemble des agences de l'époque : architectes (17,79 %), économistes (16,56 %), projecteurs-techniciens (14,72 %), ingénieurs (9,82 %), sociologues (7,98 %), géographes (7,98 %), urbanistes (7,98 %), informaticiens (5,52 %), documentalistes (3,68 %), paysagistes (0,61 %), juristes (0,61 %), divers (6,25 %).

Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines (OREAM)<sup>5</sup>, ou encore sur les Groupes d'Etudes et de Programmation (GEP)<sup>6</sup> au sein des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) ou les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) (Girardon, 2001). Mis à part les dossiers des revues professionnelles<sup>7</sup>, la littérature abordant les agences d'urbanisme au cours des décennies 1960 et 1970 est rare. Quelques publications sont centrées sur ces organismes (Danan, 1976 ; Lebreton, 1974), à côté desquelles on trouve des notes non publiées (Bastet, 1972) ou bien d'autres travaux qui n'abordent les agences que de manière incidente (Verdès-Leroux, 1972 ; Touraine, 1973). Les travaux plus récents de Viviane Claude (Claude, 1994) ou de Thomas Reggazzola (Reggazzola, 1988) sur les organismes d'études<sup>8</sup> ont trouvé jusqu'à présent peu de prolongements.

---

<sup>5</sup> Voir (Saunier, 2005). L'auteur fait le point sur la bibliographie disponible sur les OREAM. Un séminaire « Les OREAM, laboratoires de prospective urbaine » a été coorganisé par Maryvonne Prévot et Isabelle Estienne (TVES-Lille 1-ENSALP) le 9 novembre 2006 à Lille.

<sup>6</sup> Citons le témoignage de Pierre Calame et de André Talmant, sur le GEP de Valenciennes (Calame et Talmant, 1997).

<sup>7</sup> Cf. le dossier spécial « agences d'urbanisme » de la Revue *Urbanisme*, n° 132 (1972), et Lebreton (1974). Ces premières études ont été suivies de deux autres (DUP, 1979 ; IDEP, 1987).

<sup>8</sup> Quelques chercheurs – Viviane Claude, Thomas Reggazzola, Michel Amiot, Bernard Barraqué, Guy Faure et Michel Marié – ont formé un groupe de réflexion au sein de la DRI afin de mettre en lumière, à travers le recueil de témoignages notamment, le travail foncièrement méconnu d'organes d'études créés dans les années 50 et 60 (SEDES études urbaines, SEMA Département économie appliquée à l'urbanisme, SCET Etudes générales), tantôt liés à des groupes financiers privés ou publics comme Paribas, Indochine, Suez, la Caisse des Dépôts et Consignations ou le Commissariat Général au Plan, tantôt à des organismes administratifs (CREDOC Equipe urbaine) et structurés sous des formes associatives ou coopératives (BERU) ou privés. Ces organes d'études ont produit l'essentiel du savoir-faire, des outils (PME, POS, SDAU) et des concepts utilisés par l'administration pour penser, gérer, accompagner la croissance urbaine et l'aménagement du territoire.

Le dépouillement systématique de publications spécialisées (*Urbapress Informations*, *Le Moniteur des travaux publics*, *Urbanisme*, *Metropolis*<sup>9</sup>) constitue une source importante d'information concernant la production des agences, tantôt simplement retranscrite, tantôt analysée.

Par ailleurs, outre les publications officielles de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), certaines agences se sont livrées à un tour d'horizon rétrospectif, le plus souvent à l'occasion de leurs vingt-cinq ou trente ans d'existence (Becquart, 1994 ; Cuiller, 1994 ; AURBA, 1995 ; Agence d'urbanisme de Nantes, 1996 ; Awada, 2001 ; AGUR, 2002 ; Agence d'urbanisme de Grenoble, 2003 ; Agence d'urbanisme et de développement de la Sambre, 1995). Plus rarement encore, certains dirigeants d'agence ont publié un ouvrage sur leur activité en collaboration avec un chercheur, voire un écrivain journaliste et un architecte : c'est le cas de l'agence de Lyon (Jaubert et Gras, 1995)<sup>10</sup>. C'est aussi celui de Laurent Givord, directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) et de la géographe Catherine Guy (Guy et Givord, 2004).

Peu de thèses de doctorat centrées sur les agences d'urbanisme ont été engagées ou soutenues à ce jour hormis celle d'Eric-Damien Bioghe Bi Ella sur l'agence de Saint-Étienne (EPURES) (Bioghe Bi Ella, 2006) ou celle de Yasmine Bendjador (Bendjador, 2007).

---

<sup>9</sup> Depuis le début des années 1970, *Urbanisme* a ouvert ses pages aux agents des agences, à leurs productions, à leurs points de vue et à leurs rencontres. Depuis 1993, la revue consacre un numéro hors-série complet aux Rencontres nationales annuelles de la FNAU. Créée en 1974, c'est *Metropolis* qui a rendu compte dès son deuxième numéro de la première rencontre nationale des agences d'urbanisme d'agglomération à Rouen en octobre 1973, avant même la création de la FNAU. Elle a également ouvert ses colonnes aux agents des agences, à des présentations ou des analyses de leurs productions. Le numéro spécial 89-89 (1990), intitulé « Si on reparlait de planification ? », était ainsi consacré au colloque organisé à Lyon en décembre 1989 par le Ministère de l'Équipement et la FNAU sur le « renouvellement de la planification urbaine ».

<sup>10</sup> Voir aussi (Dally-Martin et Delfante, 1994).

De nombreuses thèses soutenues ou en cours d'achèvement abordent le travail des agences dans leurs recherches mais indirectement, après les avoir rencontrées en traitant d'autres objets très variés : l'émergence et la structuration d'un pouvoir d'agglomération (Ben Mabrouk, 2003, 2007 ; Healy, 2007 ; Meillerand<sup>11</sup>) ou la dynamique d'institutionnalisation d'une communauté urbaine (Desage, 2005), la reconstruction (Ratouis, 1997), l'habitat (Belmessous, 2002 ; Bentayou, 2007), la circulation et la sécurité routière (Gardon<sup>12</sup>), la territorialisation des politiques économiques (Linossier, 2006) le travail des paysagistes (Estienne<sup>13</sup>), des professionnels de la participation (Nonjon, 2006) ou bien encore l'aménagement d'un territoire plus ou moins vaste comme celui de la Basse-Seine (Saunier, 2005).

C'est donc aussi parce que les agences d'urbanisme sont des organismes qui s'imposent constamment à ceux qui étudient sous divers prismes les politiques urbaines de plusieurs agglomérations qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de les constituer en objets de recherche à part entière.

De surcroît, d'autres initiatives, travaux et thèses – en sociologie des professions notamment – ont permis depuis quelques années de mieux cerner le champ des

---

<sup>11</sup> Meillerand Marie-Clotilde, *Histoire d'une construction métropolitaine (1938-1978) : la politique urbaine dans la région lyonnaise*, thèse d'histoire urbaine en cours sous la direction de Jean-Luc Pinol, LARHRA-UMR 5190, Université Lyon 2.

<sup>12</sup> Gardon Sébastien, *Gouverner la circulation urbaine, Pouvoirs urbains et mondes automobiles à Lyon (1910-1968)*, thèse de science politique en cours sous la direction de Gilles Pollet, IEP de Lyon.

<sup>13</sup> Estienne Isabelle (architecte DPLG), *L'intervention du paysagiste dans la ville de 1960 à aujourd'hui, significations, pertinence et enjeux pour l'architecte et l'urbaniste : le cas de la métropole lilloise*, thèse de géographie et d'aménagement en cours sous la direction de Didier Paris, Lille 1.

acteurs et des métiers de l'urbain, cadre dans lequel cette recherche qui s'amorce s'inscrit aussi (Verpraet, 2005 ; Heurgon et Stathopoulos, 1999 ; Claude, 2006)<sup>14</sup>.

### **Des organismes singuliers nés sous le signe de l'incertitude**

« L'agence d'urbanisme est avant tout le siège d'une activité : l'activité d'études urbaines qui a pour but de préparer les décisions des autorités compétentes en matière d'urbanisme » (Danan, 1976 : 13).

En France, les agences d'urbanisme constituent un cas exceptionnel d'outil commun aux collectivités locales et à l'État. Nées dans la foulée de l'expérience du Schéma Directeur de la Région Parisienne (le SDAURP, 1965), puis de la Loi d'Orientation Foncière (LOF, 1967), les agences d'urbanisme ont un profil original : elles furent en général intercommunales<sup>15</sup> même lorsque les institutions intercommunales n'existaient pas encore ; elles furent les creusets d'une approche pluridisciplinaire des questions d'urbanisme et de planification alors que dominaient les démarches pilotées par des architectes-urbanistes, incarnant la figure de « l'homme de l'art » de l'urbanisme façonnée durant l'entre-deux-guerres.

Les agences d'urbanisme, disposant de la personnalité morale, ont dès l'origine une double finalité : technique (élaboration et suivi des documents d'urbanisme, études sur tout ce qui a trait à l'aménagement et suivi desdites études) et politique : la concertation, préfigurant aussi la décentralisation, à tout le moins technique. En effet,

---

<sup>14</sup> L'Institut d'urbanisme de Paris et l'UMR LOUEST ont organisé de 1998 à 2004 un séminaire reposant sur les témoignages des principaux acteurs de l'aménagement urbains, sur leurs expériences et les évolutions des métiers. Un colloque organisé par l'UMR LOUEST en 1998 sur « Villes et métiers ».

<sup>15</sup> Sur le plan « formel » au moins, dans le sens où elles ont eu et ont toujours parfois du mal à s'émanciper des logiques d'action municipalistes qui prédominent au niveau intercommunal. C'est le cas de l'agence du pays d'Aix (AUPA) qui resta longtemps une agence financée à 80 % par la ville d'Aix-en-Provence, à laquelle s'adjoignaient formellement 4 petites communes limitrophes telles Venelle ou Vauvenargues.



elles étaient censées traduire dans les faits l'ambition initiale de la LOF de développer la « fonction d'étude urbaine » et pallier le sous-équipement des collectivités locales en équipes techniques. On distingue rapidement un périmètre de compétence et – une mission première – qui serait celui de l'urbanisme réglementaire stricto sensu et une sphère de compétence, virtuellement beaucoup plus étendue – et donc imprécise<sup>16</sup> aux études générales et prospectives<sup>17</sup>. L'évolution et la variété de leurs dénominations (« agence »... d'« agglomération », d'« arrondissement », du « pays », du « bassin », de la « région », de la « métropole ») témoignent par ailleurs de leur quête incessante d'un optimum territorial supposé. Subvertir les échelles territoriales et les limites administratives continue de nourrir les discours et les préoccupations des agences, même si, dans le même temps, elles restent souvent prisonnières des territoires institutionnels de leurs financeurs et politiques des élus qui les président.

Frédéric Saunier, dans sa thèse (2005), insiste sur le fait que les premières agences créées en France à Rouen dès 1963 (SORETUR), puis au Havre (SEHR) ne furent en aucun cas l'application sur le terrain de directives centrales précises, mais bel et bien le fruit d'expériences dont personne ne savait combien de temps elles dureraient ni comment elles fonctionneraient. Un pragmatisme quelque peu insolite dans l'administration française doublé d'un goût pour l'expérimentation ont présidé au

---

<sup>16</sup> Sauf dans quelques cas comme celui de l'EPURES qui ajoute dans l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 3 de ses statuts : plans de transports, équipements tertiaires. Quant à l'agence de Toulouse, dès 1973, elle investit les champs des transports urbains, des activités économiques et des ZAC, de l'aménagement foncier et des finances locales. D'une manière générale, les programmes et bilans d'études annuels annexés aux conventions passées avec l'Etat et les autres partenaires des agences donnent une idée précise des activités des agences. Pour la période 1966-1989, consulter au CAC de Fontainebleau, DAFU cote 920152 articles 1 à 70.

<sup>17</sup> L'urbanisme réglementaire est en réalité plus « politique » que l'urbanisme prospectif si l'on considère comme « politique », ce qui est investi comme tel par les citoyens et les élus qui en font un enjeu de débat (Beauport, 1974).

développement premier des agences. Leurs corollaires en ont été une certaine insécurité existentielle liée à des statuts juridiques divers tant pour les organismes que pour les personnels qui les composent<sup>18</sup>. En effet, les décrets de la LOF, qui prévoyaient la possibilité pour les agences d'être érigées en établissements publics administratifs – ce qui aurait du même coup consacré juridiquement leur permanence – ne furent jamais publiés. Depuis la réunion d'un « Groupe de travail des directeurs d'agences sur le règlement du personnel », à Toulouse les 14 et 15 juin 1973<sup>19</sup>, ces questions de statut sont récurrentes et pour partie irrésolues<sup>20</sup>.

Constituées dans l'urgence, avec des contraintes d'action qui ne facilitent pas une organisation de type « bureaucratique » plus favorable à la constitution d'archives<sup>21</sup>, les agences n'ont conservé des sources archivistiques que d'une manière erratique – si l'on en croit les premiers coups de sondes<sup>22</sup>. Le caractère dispersé de ces sources rend mal aisé l'évaluation de l'action des agences sur le temps long, en interaction avec tous les autres acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement des territoires. Cette faible réflexivité est-elle le témoignage d'une culture professionnelle du « faire », plus portée vers l'action dans le présent que vers

---

<sup>18</sup> Une majorité d'entre elles ont opté pour un statut d'association de loi 1901 qu'elles conservent aujourd'hui. Deux d'entre elles (Rouen et le Havre) ont d'abord reçu le statut de sociétés civiles. La première agence de Lille (AUAM) fut une agence « de fait » sans que ne soit créé un organisme doté de la personnalité civile ce qui fut l'occasion de nombreuses réflexions entre ministère et directeurs ; l'IAURIF est une fondation. Quant au personnel, certains sont des salariés de droit privé, d'autres sont des fonctionnaires et contractuels de l'État.

<sup>19</sup> CAC Fontainebleau 1992 0152 38. Ont alors travaillé sur ces sujets les agences d'Angers, Bordeaux, Dunkerque, Grenoble, Lille, Reims, Strasbourg et Toulouse. Deux documents contenant recommandations et propositions de règlement du personnel furent émis en juin 1973 puis juin 1974.

<sup>20</sup> Aujourd'hui, dans certaines agences, le statut du personnel repose sur la grille de la fonction publique territoriale remaniée, à cheval parfois avec celle de la convention SYNTEC qui régit les bureaux d'études, bureaux d'ingénieurs conseils et sociétés de conseil relevant de la Fédération des syndicats des sociétés d'études et de conseils. Il n'y a pas de grille unique et une réflexion inter-agences est toujours en cours pour définir une grille qui correspondent aux métiers des agences.

<sup>21</sup> Cela renvoie à l'idée d'organisations « adhocratiques » pour reprendre la catégorie du sociologue des organisations Jean Mintzberg.

<sup>22</sup> La lecture de la thèse récente de Yasmine Bendjador (2007) tend à le confirmer.

l'introspection ? Est-elle à rapprocher de l'hypothèse d'une sous-valorisation (liée à leur fragilité structurelle) des fonctions, organismes et hommes de l'étude au sein de l'administration de l'urbanisme (Claude, 1994) ?

Pour autant peut-il y avoir identité sans mémoire et sans transmission ? Car cette question des sources a précisément à voir avec le thème de l'« identité » continuellement présent, de manière explicite ou implicite, dans les discours et les postures des agents des agences. Ces discours soulignent la persistance d'une certaine insécurité existentielle, paradoxale au regard de la longévité de ces structures. Il est tout aussi paradoxal de constater trop souvent cette absence de mémoire écrite entretenue et conservée sur le temps long, alors même que parmi les motivations qui ont présidé à la création d'agences d'urbanisme hier comme aujourd'hui<sup>23</sup> est toujours mise en avant la volonté de constituer une mémoire territoriale, de remédier à l'éparpillement des études et des données sur un territoire, de se doter d'une capacité de synthèse capable de nourrir, d'animer et d'optimiser l'action planificatrice, programmatrice et la prospective.

### **Genèse et variations locales du « désir » d'agence**

La question de la genèse politique et institutionnelle de chaque agence d'urbanisme est fondamentale, en ce qu'elle doit permettre de restituer les conditions premières de leur institutionnalisation progressive. De 24 en 1974, elles sont 50 aujourd'hui car il ne cesse de s'en créer (la dernière en date étant celle de Perpignan en février 2006). Pour autant, selon la période et le contexte local et national dans lesquels elles interviennent, ces créations posent question : quels sont les acteurs et les procédures

---

<sup>23</sup> Et à la création, en leur sein, d'observatoires (Vandenbussche, 2007 ; Crotat, 2006).

engagés dans la création d'une agence ? Quels types d'oppositions se manifestent le cas échéant ? Quelles sont les attentes de leurs « géniteurs » et en quoi ont-elles variées depuis les années 1960 ? Quels rapports entretiennent désormais les agences avec l'État et les nouvelles intercommunalités ?

Affirmer comme la FNAU le fait aujourd'hui que : « la création d'une agence résulte de la volonté des collectivités territoriales et de l'État. Ce sont toujours les collectivités locales qui en formulent la demande »<sup>24</sup> ne saurait suffire<sup>25</sup>. Ni à expliquer la naissance des agences à la fin des années 1960, caractérisée par une tentative de rationalisation de l'action publique, ni à expliquer ultérieurement les fermetures/morts d'agences (AUAM à Lille en 1977, SORETUR à Rouen et Agence d'urbanisme de Valence-Romans dans les années 1980), les projets d'agence avortés (Saint-Brieuc) ou sans cesse remis (Valenciennes)<sup>26</sup>, les enjeux multiples de la recréation/exhumation d'agence (Lille au début des années 1990<sup>27</sup>), les créations récentes (CESO au début des années 2000<sup>28</sup>), les difficultés existentielles persistantes d'agences plus ou moins récemment créées (Nîmes, Béthune, Adour Pyrénées) ou

---

<sup>24</sup> FNAU Agences, mode d'emploi, mars 2006.

<sup>25</sup> Son délégué général Marcel Belliot s'est montré plus nuancé (Belliot, 2003).

<sup>26</sup> « Déjà à mon arrivée en 1974, la création d'une agence d'urbanisme à Valenciennes faisait figure d'arlésienne. Cette création s'opposait à l'hostilité discrète mais efficace des élus locaux qui, compte tenu de leurs rivalités politiques, se satisfaisaient au fond mieux d'un service de l'État relativement puissant que d'un outil qui leur eût été propre mais où leurs volontés se fassent neutraliser », cf. témoignage écrit de Pierre Calame à Maryvonne Prévot à l'occasion du séminaire de Lille du 25 mars 2005.

<sup>27</sup> L'agence qui voit le jour à Lille au cours de cette période prend les airs d'une restauration, mais elle s'apparente en réalité à une création, tant ses objectifs sont différents. Le profil de Francis Ampe, son premier directeur, et sa grande proximité avec Pierre Mauroy, disent beaucoup sur ce point (Prévot, 2006a).

<sup>28</sup> La création récente de l'agence Centre-Essonne-Seine-Orge semble être le fruit d'une volonté conjointe de l'État et du département pour faire pièce à des intercommunalités fractionnant le territoire. L'État conserve à ce jour un rôle dans les projets de création d'agences via la DGHUC, la DATAR/DIACT, le SGAR, les services du réseau technique (CETE) ou bien encore le Conseil Général des Ponts et Chaussées qui, bien souvent, mène les missions exploratoires de faisabilité aux côtés de la FNAU (cf. circulaire n° 2001683/UHC/MA2/28 du 12 décembre 2001 relatif à la présence de l'État au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement).

anciennes (Maubeuge) ou bien enfin, plus généralement la répartition, très inégale, des agences sur le territoire. L'implantation des agences s'est faite librement semble-t-il. La LOF ne prévoyait nullement ni géographie des agences, ni plancher limitatif : des agglomérations inférieures à 150 000 habitants – telles Troyes, Châlons-sur-Marne ou Saint-Omer – s'en sont dotées. Toutefois, mener une comparaison avec la carte du réseau des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) de la Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET) par exemple pourrait se révéler riche d'enseignements potentiels. Les agences de Rouen et du Havre font partie du réseau SCET<sup>29</sup>. D'autres agences sont même parfois amenées à héberger en leur sein les équipes de certains bureaux d'études de la sphère SCET-CDC, et à co-produire avec ces derniers des rapports préparatoires pour l'élaboration des documents d'urbanisme prévus par la LOF (Linossier, 2006).

Dès les années 50, les grands commis de l'État de la IV<sup>e</sup> République, pleinement suivis en cela par les hérauts de République gaullienne triomphante, ont soutenu ou impulsé eux-mêmes une rationalisation des politiques et, au passage, du système bancaire via la SCET, ses filiales et les bureaux d'études mis en lumière par Thomas Reggazola<sup>30</sup>. Dès cette date, on cherche à contourner la passivité supposée d'une administration jugée foisonnante et polymorphe, à contourner routines et blocages par la multiplication d'organismes ad-hoc pluridisciplinaires, aux équipes restreintes et déconcentrées en province (OREAM, missions d'étude des villes nouvelles puis établissements publics, GEP au sein des DDE...Ce n'est pas « moins

---

<sup>29</sup> Et les agences d'Angers, du Havre et de Rouen appliquaient à leur personnel les barèmes de rémunération de la SCET (Danan, 1976 : 22). Le directeur de l'agence d'Angers et trois des chargés d'études étaient issus de la SCET.

<sup>30</sup> Voir également (Dulong, 1997).

d'État » mais « mieux d'État » qui semble alors recherché). Les agences d'urbanisme font aussi partie de ces équipes déconcentrées. Dès lors il s'agira d'analyser sur le temps long la superposition des cadres d'études, la manière dont s'articulent, s'opposent, se superposent, s'enchevêtrent ou collaborent ces structures et ceux qui les incarnent et les font vivre en circulant de l'un à l'autre parfois<sup>31</sup>. La question de la concurrence dans un système toujours plus complexe d'expertise et de décision entre les acteurs de l'aménagement aux différentes échelles est aussi au cœur de notre réflexion. La montée en puissance des intercommunalités et la structuration de leurs services alimentent de nos jours encore cette question de la superposition et de l'enchevêtrement comme frein à la cohérence et démenti à la rationalisation officiellement promue.

### **Des missions qui ne cessent d'évoluer sur les scènes locales**

Depuis leur création, les missions des agences et leur positionnement sur les scènes locales n'ont cessé d'évoluer. Quelques grandes périodes<sup>32</sup> semblent se dégager qui devront être affinées dans les recherches à venir. Celle qui court des années 1970 jusqu'au début/milieu des années 1980 d'abord, pendant laquelle les agences joueraient un rôle d'intermédiation entre l'État et les collectivités territoriales, par le biais de la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans d'Occupation des Sols (POS) voulus par la LOF, et de la déclinaison à l'échelle locale des grandes politiques initiées au plan national. Ces

---

<sup>31</sup> Il est ainsi assez fréquent que le directeur d'une agence soit aussi celui du GEP. C'est le cas à l'EPURES de Saint-Etienne par exemple ou bien à Bordeaux pendant plusieurs années.

<sup>32</sup> Voir aussi (Belliot, 2003).

deux exercices constituent alors certes l'essentiel de leurs activités<sup>33</sup> mais elles sont en réalité foisonnantes et tous azimuts. C'est à travers la collecte des données nécessaires à l'élaboration de ces documents, la prise de contact avec l'ensemble des partenaires que les agences se forment une première vision globale de l'agglomération à l'origine de leur mission actuelle d'observation. Cette prise de contact avec le milieu local s'approfondit grâce à une seconde mission : l'assistance aux communes. Les agences vont ainsi conjuguer une vision globale de l'agglomération et une connaissance fine des territoires communaux.

Elle va leur permettre d'établir un lien avec non seulement les élus mais leurs équipes techniques. Il s'agira de s'interroger sur la nature de ce lien. Se pose en effet dès cette époque la question des rapports entretenus par les agences avec les services intercommunaux qui se mettent en place, à Lille notamment<sup>34</sup>. La question de l'autonomie des agences en tension est essentielle sur l'ensemble de la période considérée. De même que se pose celle de leur degré d'insertion dans les réseaux d'élus locaux : lorsqu'elle est faible l'agence dispose de marges de manœuvre pour préconiser des choses, sans forcément de résultat mais quand elle est forte, certes l'agence semble plus légitime, mais dispose-t-elle paradoxalement des mêmes marges de manœuvre ?

---

<sup>33</sup> Mais pas les seules (cf. infra) : mise en place de plans d'action foncière, études de lotissement et de ZAC, préparation de contrat de villes moyennes, résorption de l'habitat insalubre et lancement d'OPAH, intervention dans les périmètres sauvegardés, contribution à la création de parcs naturels, enquêtes sur les comportements d'achats des ménages, sur le phénomène de « retour au centre » des classes moyennes à la fin des années soixante-dix, etc.

<sup>34</sup> À Lille, c'est aussi pendant cette période que l'agence est « digérée » – en 1977 – au sein des services d'urbanisme de la communauté urbaine, son président Arthur Notebart ne souhaitant plus payer largement une structure et son directeur Pierre Mazzolini qu'il ne contrôle pas tout à fait. Voir (Desage, 2005) et entretien de Maryvonne Prévot avec Pierre Mazzolini du 26 septembre 2007.

Du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, les agences se présentent comme les « promotrices » plus ou moins heureuses de l'intercommunalité<sup>35</sup> et comme les outils techniques des agglomérations, ce qui correspond d'ailleurs à l'avènement formel de l'intercommunalité. Elles se lancent par exemple dans des démarches de prospective territoriale qui leur permettent d'adopter un rôle d'éclaireur et de lieu de diffusion d'une nouvelle culture stratégique de la planification urbaine. A Lyon, l'AGURCO organise ainsi le colloque « Demain l'agglomération lyonnaise » en 1984, qui sert d'événement déclencheur pour la révision du SDAU et l'élaboration du nouveau schéma directeur « Lyon 2010 » (Zepf, 2005 ; Linossier, 2006). C'est par ailleurs la période des agences « conseillère (s) du Prince »<sup>36</sup> qui promeuvent des projets « métropolitains » qui sont en réalité des projets d'une ville, à l'instar d'Euralille (Desage, 2005 ; Prévot, 2006a). Enfin, depuis les années 2000 les agences mettent en avant l'outil de gouvernance urbaine qu'elles incarneraient à travers un travail d'harmonisation des politiques publiques sur le temps long<sup>37</sup>, d'animation, d'anticipation et de force de propositions. Dans cette tâche, elles peuvent aujourd'hui se trouver en concurrence avec les conseils de développement ou d'autres cercles divers de prospective, concurrence qui favorise aussi une certaine émulation<sup>38</sup>. Quoiqu'il en soit, elles se veulent désormais plus que jamais les garantes de la cohérence des différents documents d'urbanisme et politiques sectorielles menées à l'échelle de

---

<sup>35</sup> Reste à savoir si derrière ce discours les agences cherchent à remettre véritablement en cause la primauté des maires.

<sup>36</sup> « En accord avec le « Prince » qui préside (l'agglomération), l'agence joue un rôle très important pour produire, populariser et « vendre » les grands projets de développement de l'agglomération » (Belliot, 2003).

<sup>37</sup> Loi Voynet de juillet 1999 et article L.121-3 du Code de l'urbanisme.

<sup>38</sup> Certaines agences (Grenoble, Rennes) animent les conseils de développement. Par ailleurs, certains anciens dirigeants d'agence (Jean Frébault à Lyon) ont pris la tête de ces organismes ou s'apprentent à le faire (Francis Cuiller à Bordeaux). Les conseils de développement semblent donc être un lieu de « recyclage » d'anciens membres d'agences.



leurs territoires et au-delà. En ont-elles réellement les moyens, ne serait-ce qu'au regard de la faiblesse de leur statut ? Enfin, leur mission d'observation prendrait un rôle grandissant, avec la mise en place d'observatoires thématiques ou sectoriels (OPALE sur les questions économiques à Lyon, Observatoire du foncier à Saint-Étienne, observatoire emploi-formation à Rennes, en lien avec l'ANPE, etc.).

Parcourant ces dernières décennies et en dépit de l'ampleur et de la variété de leurs missions, il est finalement permis de se demander si, après avoir soutenu le développement de l'intercommunalité, les agences ne se trouvent pas prises au piège du développement de structures qui interrogent leur propre utilité ?

### **Quelle(s) typologie(s) des agences esquisser à priori ?**

Dans sa thèse, Yasmine Bendjador (2007) a tenté à plusieurs reprises d'esquisser des typologies d'agences, ce qui en soi révèle une vraie difficulté qu'elle admet volontiers. De l'accumulation puis du croisement d'un nombre de données objectives (population des collectivités adhérentes, nombre de communes par agences, nombre de salariés, budgets, subventions de l'État, rapport du personnel/population, rapport du budget/personnel) à un moment « T » elle conclut à la prédominance des petites agences (27), à l'existence de 8 agences moyennes (Nancy, Rennes, Toulouse, Strasbourg, Lille, Grenoble, Nantes, Marseille) et 4 grandes : Lyon, Paris (APUR), Île-de-France (IAURIF) et Bordeaux. Elle n'introduit le facteur « temps » (ancienneté ou agence nouvellement créée) que de manière subreptice dans la dernière page de sa conclusion (Bendjador, 2007 : 402). Or ce facteur serait sans doute un critère à combiner avec la nature de leurs activités. Il semble en effet que plus les agences sont anciennes, plus elles ont démultiplié le champ de leurs activités jusque dans

l'opérationnel, alors que les plus récentes semblent davantage se cantonner à l'activité « études », animation et prospective<sup>39</sup>. De même, la prise en compte du critère de spécialisation – ou d'absence de spécialisation – de certaines agences dans un ou plusieurs domaines (transports et déplacements, habitat, vieillissement...), associé à celui de l'innovation dans les thématiques abordés, dans les procédures adoptées ou les pratiques mises en œuvre, rendrait possible d'autres regroupements. L'observation du pilotage par telle ou telle agence et du fonctionnement actuel des 22 « clubs » thématiques de la FNAU pourrait à cet égard nourrir un tel classement.

## **Les agents des agences et leurs productions**

### **Des hommes et des circulations**<sup>40</sup>

Se pencher sur le contexte de naissance des agences, c'est se pencher sur la constitution de lieux de production d'un « savoir » – à la fois professionnel et savant – sur l'aménagement, essentiellement urbain, d'abord au miroir d'autres « expériences » des années 60. Par « expériences », on entend, à la fois les structures et les lieux « hybrides », issue(s) de l'administration de mission (DATAR, OREAM, missions d'études des villes nouvelles puis établissements publics d'aménagement...) puis lié(e)s au Ministère de l'Équipement (DDE, Services Régionaux de l'Urbanisme, Centres d'Études Techniques)... mais aussi les acteurs au sein de ces structures et leurs parcours professionnels et militants et, le cas échéant<sup>41</sup>, la manière dont ces acteurs traversent ces structures successives. Une étude prosopographique et sociographique de ces acteurs pourrait ainsi être entamée. Dans

---

<sup>39</sup> Cf. infra 2.3.

<sup>40</sup> Dans la droite ligne du programme dessiné par Pierre-Yves Saunier (Saunier, 2004).

<sup>41</sup> On peut ainsi repérer au sein des agences une génération d'acteurs membres ou proches du PSU ou de ses acteurs.

quelle mesure ces acteurs finissent-ils ou pas par intégrer les agences ? Francis Cuillier a ainsi fait ses premières armes d'urbaniste au sein du GEP de la DDE de Nancy. Sa carrière l'a mené successivement à l'OREAM Nord (1970-1972), au CETE de Lille (1975-1977), avant qu'il ne prenne la tête des agences de Saint-Étienne, Strasbourg puis de Bordeaux. Des allers-retours sont observables entre agences et établissements publics d'aménagement : c'est le cas de Lucien Gallas qui dirige l'agence de Marseille (AGAM) avant de prendre la tête de l'EPAREB. Jean-Pierre Guillaumat-Taillet a dirigé l'EPA de l'Isle-d'Abeau avant de prendre la tête de l'agence de Lyon.

Sans opter systématiquement pour une approche généalogique, on peut questionner le lien entre l'effervescence des années 60 en matière d'études et d'aménagement et la mise en place d'agences dans les années 70 et même au-delà. Ce poids de l'héritage institutionnel pourrait être étudié à travers les acteurs mais aussi à travers les solutions urbanistiques promues ou les montages institutionnels élaborés. Dans la région lyonnaise par exemple, suite à la définition des grandes lignes de l'aménagement métropolitain, des membres de l'OREAM Lyon-Saint-Etienne-Grenoble prennent en charge des missions d'étude et d'aménagement locales. C'est le cas de l'Inspecteur des Ponts et Chaussées René Rossi et de l'architecte-urbaniste Claude Vignaud qui, après avoir travaillé en collaboration étroite avec l'OREAM, sont nommés respectivement directeur et architecte-urbaniste principal de la Mission d'étude et d'aménagement de la ville de l'Isle d'Abeau (Meillerand, 2003).

Plus généralement, cette démarche rétrospective peut aussi être l'occasion d'identifier des « lieux »<sup>42</sup>, des « moments » et des « personnalités »<sup>43</sup> ayant eu une influence sur la mise en place, la structuration et le positionnement de telle ou telle agence. Les individualités (directeurs de ces structures différentes ou des services déconcentrés de l'État, préfets, élus), et les relations interpersonnelles prennent une place considérable dans le moment et la forme adoptée.

Entreprendre des recherches sur les trajectoires des personnels des agences pourrait également mettre au jour des logiques de cursus honorum, de « carrières » au double sens professionnel et sociologique, mais aussi permettre d'identifier des réseaux ou des lieux de sociabilité intellectuelle et/ou professionnelle, de formation et/ou de défense d'intérêts professionnels décisifs dans cette genèse des agences. Par-delà ces aspects, ces investigations permettraient peut-être d'observer le « travail social » de délimitation et/ou de redéfinition de la figure de l'urbaniste qui se joue également dans l'institutionnalisation de ces structures (Boltanski, 1982). Pour les fondateurs des agences comme pour les directeurs actuels, il faut notamment justifier l'activité et l'existence pérenne des équipes d'agences, dans un espace de l'expertise urbaine fortement concurrentiel<sup>44</sup>. Il serait à cet égard intéressant de relever tout ce qui, dans la production des agences, participe à la construction d'un argumentaire, défensif ou offensif, légitimant le travail des agences face à la concurrence et de voir comment cet

---

<sup>42</sup> Tels que les bureaux d'études comme le Bureau d'Etudes et de Réalisations Urbaines (BERU) ou le Centre d'Etudes et de Recherches pour l'Aménagement Urbain (CERAU), ou des organismes comme le Service Technique Central d'Aménagement et d'Urbanisme (STCAU). Voir sur ces organismes Verdès-Leroux (1972), Reggazola (1988) et Claude (1994).

<sup>43</sup> Telles Paul Delouvrier, Pierre Mayet, André Laure ou bien encore plus récemment Jean Frébault ou Francis Cuillier.

<sup>44</sup> Didier Lenoir, ancien dirigeant de l'agence d'Angers, Gérard Blanc et Jean-Pierre Guillaumat tous deux anciens directeurs de l'agence de Lyon ont ainsi œuvré, avec d'autres, à la constitution du Conseil Français des Urbanistes (CFU) et travaillé à la création d'un Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU).

argumentaire évolue dans le temps, face à l'État, aux services des collectivités et aux bureaux d'études privés par exemple.

Il s'agira encore de cerner, au sein des agences, l'évolution des métiers de l'urbanisme par contamination de plusieurs formations initiales (architectes, ingénieurs des Ponts, économistes, sociologues, géographes...), puis de plusieurs cultures professionnelles (une culture militante, réformatrice ou auto-gestionnaire, issue ou proche du PSU<sup>45</sup> et/ou du syndicalisme CFDT et/ou du cadre de vie et que l'on retrouve dans les métiers de la politique de la ville (Nonjon, 2006 ; Tissot, 2007), une culture manageuriale et entrepreneuriale inspirée par l'efficacité ou la performance économique, une culture dite de « gouvernance » liée au remodelage des cadres de l'action publique (Jouve, 2003), désormais confrontées à un nouvel enjeu : l'urbanisme du « savoir dire » (Jole, 2002 : 111), au cœur des préoccupations actuelles des agences<sup>46</sup>, tant dans leurs recrutements que dans les formations proposées à certains personnels comme les chargés d'études. Il faudra donc tenter de mesurer comment et dans quelles proportions, le « tournant communicationnel » de l'urbanisme est facteur de renouvellement des pratiques et des profils professionnels dans les agences, mêlant de plus en plus des savoir-faire issus du marketing, de la géomatique (systèmes d'information géographique) en passant par le journalisme<sup>47</sup>. Derrière cette interrogation se profile aussi la question des hiérarchies implicites

---

<sup>45</sup> Et de ces réseaux associatifs comme l'Association pour la démocratie et de l'éducation locale et sociale (ADELS) et sa revue *Correspondance municipale* devenue *Territoires*.

<sup>46</sup> Voir *Techni-cités*, supplément au n° 134 du 8 septembre 2007 sur les 28<sup>e</sup> rencontres de la FNAU à Toulouse en novembre 2007 ayant pour thème « La ville négociée ».

<sup>47</sup> L'AGUR à Dunkerque donne le ton de cette tendance avec la publication d'*Urbis le magazine qui explore le dunkerquois*.

et/ou explicites des métiers au sein des agences et de leurs évolutions, perceptibles dans celle des formations, des carrières et des pratiques professionnelles.

**Diffusion, importation, exportation : l'acculturation de modèles et d'expériences en matière d'aménagement urbain et de développement des territoires**

Ce vaste champ de questionnements pourrait passer non plus seulement par une généalogie des acteurs mais par celle du contenu des expertises produites par les agences d'urbanisme depuis leur début. En effet, dès avant la LOF de 1967, différents groupes de réflexion, au degré d'institutionnalisation variable, ont élaboré une documentation technique sur des situations locales variées. Ce savoir disponible a pu servir d'outil de la prospective urbaine pour les pouvoirs publics. C'est le cas par exemple du Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise, créé dans les années 50 à l'initiative de personnalités issues du Groupe interprofessionnel lyonnais et de la Chambre de commerce et d'industrie (Linossier, 2006). Ce comité s'est lui-même appuyé sur les enquêtes réalisées par des équipes d'Economie et humanisme<sup>48</sup>. Dans quelle mesure et par quels canaux de diffusion ce travail d'expertise a pu être utilisé et « digéré » par les agences nées ultérieurement ? A Lyon, il semble que le transfert se soit opéré par l'entremise de l'OREAM et des cabinets d'études de la sphère SCET-CDC, qui ont permis une certaine percolation des travaux et approches initialement développés par le Comité d'expansion jusqu'à l'ATURCO. A Dunkerque (Ratouis, 2005) la CCID manifeste également le désir de se doter d'une capacité d'expertise et en 1955, avec l'aide de

---

<sup>48</sup> Multipliant en particulier les enquêtes sur le logement urbain après la Libération, cette association d'inspiration chrétienne s'oriente dans les années 60 vers des problématiques plus vastes de développement et d'aménagement du territoire (Pelletier, 1996).

l'association catholique du Secrétariat social, la CCID donne naissance au Comité d'Etudes Economiques et Sociales (CDEES)<sup>49</sup>. Au cours de l'année 1967 des discussions ont été engagées entre la DDE, la CCID et le CDEES au sujet des études d'urbanisme dans l'agglomération de Dunkerque et de la création éventuelle d'une agence d'urbanisme<sup>50</sup>.

Les productions des agences d'urbanisme ont ensuite été diffusées vers d'autres lieux d'expertise, réutilisées ou réappropriées par d'autres instances de pouvoir, à commencer par les services des communautés urbaines puis les communautés de communes et d'agglomération. Ainsi, dans le domaine du développement économique notamment, l'agence de Lyon a joué par deux fois le rôle d'« avant-garde » par rapport aux services communautaires : Au début des années 1990, dans la continuité de l'adoption du nouveau schéma directeur « Lyon 2010 » qui place l'enjeu économique au centre du projet de développement de l'agglomération, une mission du développement économique voit le jour, avant même l'attribution de cette compétence aux intercommunalités (loi ATR de 1992). Puis au début des années 2000, la direction des affaires économiques et internationales du Grand Lyon intègre dans son organisation et ses actions le principe et les orientations du schéma de

---

<sup>49</sup> À Bordeaux, la CCI joue un rôle comparable (Lagroye, 1973).

<sup>50</sup> CAC Fontainebleau cote 19920152 30.

développement économique élaboré par l'agence (Linossier, 2006 ; Healy, 2007)<sup>51</sup>.

Les questions de la diffusion et de l'acculturation pourraient également déboucher sur la circulation des hommes et des savoirs dans le travail des agences d'urbanisme à l'étranger. En effet, la LOF, en instituant les agences d'urbanisme en territoire métropolitain, tirait aussi profit d'expériences coloniales pionnières telles que l'Agence du Plan d'Alger née en 1954 (Malverti, 1992 ; Baudoui, 2003 ; Deluz, 1988 ; Celik, 1997 ; Cohen, Oulebsir et Kanoun, 2003) dont on retrouve le directeur – Gérard Hanning – aux côtés de Paul Delouvrier, au sein du District de la région parisienne puis comme conseiller technique au sein de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) de 1973 jusqu'à sa mort en 1980<sup>52</sup>. Il serait intéressant de poursuivre des recherches afin de voir en quoi cette trajectoire professionnelle – et plus généralement l'étude de l'activité des agences à l'étranger – conforte certaines des conclusions des analystes du déploiement outre-mer de l'urbanisme européen et français depuis l'entre-deux-guerres (Vacher, 2001) et du retour d'expérience en métropole – notamment dans les villes nouvelles (Barraqué et Marié, 1988 ; Marié, 1989 ; Fredenucci, 2001, 2003a, 2003b ; Prévot, 2006b). Plus largement, le canevas d'analyses sur la diffusion des idées et des pratiques de

---

<sup>51</sup> Par ailleurs, les productions des agences d'urbanisme ont pu être diffusées vers d'autres lieux d'expertises auxquels on pense parfois moins en dépit de leur influence. Ainsi, à Lyon, dans les années 1960 les responsables diocésains en charge de la pastorale dans l'agglomération ont noué des liens avec l'ATURCO afin de connaître les projets urbanistiques en cours, en mesurer les impacts et, d'une manière générale, penser et anticiper l'emplacement de nouveaux lieux de culte, souvent en concertation également avec les services de l'urbanisme (Chatelan, 2004). Au croisement de l'histoire urbaine et de l'histoire religieuse, de nouveaux champs de recherche en histoire contemporaine sont actuellement ouverts. Finalement, reconstituer l'histoire des agences d'urbanisme peut s'avérer pertinent pour appréhender et approfondir le décloisonnement des champs de recherche (Dumons, 2005).

<sup>52</sup> Cf. *Cahiers de l'IAURIF* n° 62 et n° 73. Voir aussi (Fourquet et Murard, 2004).



l'urbanisme dans le contexte européen et transatlantique s'en trouvera-t-il aussi renforcé (Ward, 2002<sup>53</sup>) ?

Il y aurait aussi matière à développer la réflexion contemporaine sur les agences d'urbanisme comme lieux d'observation et comme acteurs privilégiés de la circulation des savoirs, des modèles et des pratiques urbaines à l'échelle internationale. Les agents des agences semblent jouer ainsi un rôle de « passeurs » de « modèles » étrangers, auprès des élus notamment, en organisant des voyages<sup>54</sup>. Il faut aussi envisager la mobilisation des agences comme un outil de la politique des collectivités locales – villes mais aussi régions, parisienne notamment avec l'IAURIF. Les agences s'inscrivent alors dans un réseau d'institutions internationales plus vastes<sup>55</sup>. Les grandes villes (Paris avec l'APUR, Lyon<sup>56</sup>) puis moyennes (Dunkerque) vont utiliser leurs agences d'urbanisme comme un outil d'influence et de rayonnement, manifestant, avant même la décentralisation, une prise d'autonomie par ce biais. Tous ces terrains qui vont de l'espace méditerranéen au sens large à l'Afrique sub-saharienne, l'Asie du sud-est voire l'Amérique latine sont à prospecter afin de saisir, justement, comment se réalisent les phénomènes d'importation/exportation des normes et des savoirs dont les agences et leurs agents

---

<sup>53</sup> L'auteur développe une typologie des formes de diffusion des idées et pratiques de l'urbanisme en fonction des données géopolitiques (guerres, occupation, domination économique) et culturelles.

<sup>54</sup> À Lille, l'ADULM, comme beaucoup d'autres agences, a organisé plusieurs voyages pour les élus communautaires afin de leur montrer certaines réalisations dans d'autres villes européennes. De manière intéressante et paradoxale, la représentation d'une concurrence internationale accrue semble avoir plutôt favorisé là aussi le mimétisme. Chaque ville doit ainsi avoir son équipement de congrès international, son quartier d'affaires, ou son éco-quartier aujourd'hui (Pinson et Vion, 2000).

<sup>55</sup> À l'exemple de l'association Métropolis, créée en 1984 et dans laquelle l'IAURIF joue un rôle central. Il s'agira de voir qui font ces réseaux et que sont ces réseaux.

<sup>56</sup> Les deux villes sont en concurrence dès 1977 pour l'expertise des plans de reconstruction de Beyrouth au Liban, tandis que Charles Delfante, pour l'agence d'urbanisme de Lyon, participe aux consultations (Verdeil, 2002 ; Souami, 2005). Voir aussi le dossier « Liban, retour sur expérience », *Cahiers de l'IAURIF*, 2005, n° 144.

sont des opérateurs<sup>57</sup>. Ces questions rejoindraient, pour les compléter le cas échéant, le champ de recherche sur les « mémoires professionnelles » ouvert par Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci sur les villes nouvelles (Claude et Fredenucci, 2004).

### **Crises, temps et terrains : la nature de la production des agences à différentes échelles**

La notion de « crise »<sup>58</sup> au sein des agences liée à la concurrence accrue à laquelle elles sont soumises (cf. supra) peut être questionnée sur l'ensemble de la période, avant et après la décentralisation : crises consécutives au désengagement financier de l'État qui intervient dès les années 1970<sup>59</sup> et se prolonge selon différentes modalités. Peut-on observer dès lors dans les agences une propension – relevée dans certaines OREAM (Saunier, 2005) – à démultiplier le champ d'intervention jusque dans l'opérationnel pour enrayer la saignée financière et trouver des marchés de

---

<sup>57</sup> L'examen de créations institutionnelles répliquant le vocabulaire et certaines des intentions présidant à la création des agences en France, que ce soit au Maroc à partir de 1985 ou plus récemment au Mexique mériterait d'être conduit, de même que l'observation de la naissance et des activités du club FNAU-International.

<sup>58</sup> Les crises résultent d'abord d'une « mise en crise », c'est à dire d'une construction de la temporalité, des continuités et des ruptures. C'est cette question qui doit nous intéresser. Il faut la relier à des phénomènes plus globaux qui s'imposent aux acteurs bien sûr, mais ne pas considérer que les « crises » existeraient ou iraient de soi indépendamment des acteurs en quelque sorte.

<sup>59</sup> La part de la subvention de l'État aux agences – IAURIF et autres agences régionales mises à part (Mission Bassin Minier, Martinique, Réunion) – n'est plus que de 16,3 % de leurs ressources en 1989 (Bendjador, 2007 : 141) et de 8,5 % en 2006. Depuis la circulaire du CIADT du 9 juillet 2001, le mode de calcul du montant de la subvention est largement fonction de la population des communes adhérentes et des perspectives d'élargissement – ou non – de ce nombre. Elle est aussi fonction du nombre et de la qualité des agents de l'État mis à disposition. Enfin, un plancher et un plafond ont été fixés (pas moins de 10 % et pas plus de 25 % du total des subventions publiques dont a bénéficié une agence durant l'année antérieure).

« subsistance »<sup>60</sup> ? Quitte pour cela à risquer de perdre leur spécificité d'outil partenarial et « d'espace de réflexion décalé » et à se mettre plus directement en concurrence avec les bureaux d'études privés<sup>61</sup>, les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ou les services techniques des intercommunalités ? Il est nécessaire de comprendre comment les agences justifient aujourd'hui leur spécificité par rapport aux bureaux d'études, auxquels elles font par ailleurs appel<sup>62</sup>. Bref, comment les agences ont-elles été capables (ou non) de mobiliser, selon les périodes, des ressources multiples au service de leur action et comment leur environnement institutionnel changeant a-t-il fait évoluer leurs missions et leur façon de les conduire ?

Leur positionnement local dans des missions à caractère opérationnel d'urbanisme réglementaire a pu être source de légitimation auprès des élus. De part et d'autre de la décentralisation de 1982-1983, par exemple, l'agence d'urbanisme de Lyon intervient pour le compte de la communauté urbaine sur des missions très circonscrites dans leur contenu et leurs limites spatiales, pour réguler les concurrences entre opérateurs de la réhabilitation ou de la rénovation de certains

---

<sup>60</sup> Prenant explicitement acte de « *la complexité de certaines questions soulevées par les agences d'urbanisme au regard des droits de la concurrence et de la commande publique, du droit des associations et du droit fiscal* », les circulaires n° 2001683/UHC/MA2/28 du 12 décembre 2001 et n° 2006-97 du 26 décembre 2006 ont cherché à clarifier les conditions juridiques et les modalités de financement des agences : le « noyau dur » de leur activité doit être des missions d'intérêt collectif formulées au sein d'un programme partenarial pluriannuel qui justifie l'octroi de subventions de la part de l'État, en accompagnement de celles accordées par chacune des collectivités publiques adhérentes. Les activités qui relèvent de ce programme ne sont pas soumises au droit de la commande publique ni à celui de la concurrence. Ces circulaires précisent encore que les études « hors programme partenarial » ne doivent pas excéder 30 % du volume global d'activité, être approuvées par le conseil d'administration et être soumises aux règles de concurrence des marchés publics et de la fiscalité en vigueur. Enfin, depuis l'article 81 de la loi n° 936122 du 29 janvier 1993, toutes les associations recevant plus d'un million de francs de l'État, des établissements publics ou des collectivités locales doivent soumettre leurs comptes annuels au contrôle d'un commissaire au compte.

<sup>61</sup> Une note de 1979 retrouvée dans les archives de l'agence d'Orléans part du reproche déjà ancien adressé aux agences de faire concurrence aux bureaux d'études privés pour chercher à faire la preuve de la distinction existant entre ces deux types d'organismes (Bendjador, 2007 : 121).

<sup>62</sup> Notamment en matière de prospective à l'instar du partenariat FNAU/Futuribles.

quartiers anciens de Lyon. Dans ce domaine précis, c'est par l'intermédiaire de l'agence d'urbanisme que se jouent la montée en puissance des services communautaires, l'autonomisation progressive de la structure intercommunale par rapport aux opérateurs publics ou privés, et finalement l'acculturation de ses services aux missions d'un donneur d'ordre (Bentayou, 2007).

Par la suite, la capacité d'expertise montante des intercommunalités, à mesure que les lois de décentralisation produisent leurs effets, peut aussi être regardée comme une belle occasion saisie par les agences – dans les années 1980-2000 – pour se retirer partiellement au moins d'un positionnement vu comme trop local, de missions quasi-opérationnelles et spatialement circonscrites ; de quitter un positionnement parfois aux antipodes d'une réflexion stratégique à l'échelle des agglomérations, pour réussir à faire de la réflexion prospective à l'échelle de territoires toujours plus vastes (schémas de cohérence territoriale<sup>63</sup>, InterSCOT, Eurodistricts<sup>64</sup>) un domaine privilégié de leurs activités. N'ont-elles pas acquis alors une légitimité nouvelle fondée sur un travail de production de principes et d'objectifs consensuels via des « concepts-valise » comme celui de « métropolisation » (Bachelet, Menerault et Paris, 2006) et la production d'un discours consensuel, euphémisant les conflits et les contradictions et donnant ainsi l'impression de maîtrise les intérêts contradictoires des élus et des populations ?

---

<sup>63</sup> L'élaboration d'un SCOT est considérée comme une « bonne raison » de mettre des moyens financiers au service de la réflexion et des études. Cependant, outre le fait d'être encadrées par une procédure, il est permis de se demander si ces dernières ne sont pas en partie « fléchées » ou « corsetées » par des enjeux d'ordre politique et/ou économique qui en limitent la portée.

<sup>64</sup> L'Agence de développement de Lille Métropole, celles de Strasbourg, Longwy, Mulhouse, Dunkerque se sont emparées de la thématique transfrontalière à l'échelle régionale.

Cet éloignement de l'urbanisme opérationnel peut dans le même temps être vu à nouveau comme la source d'un certain affaiblissement. En effet, si l'agence joue un rôle central dans l'élaboration du schéma directeur, ce sont les services communautaires qui réalisent les POS (puis les PLU), instruisent les permis de construire, et donnent chair ou non au schéma. Les agences élaborent effectivement les schémas mais sans disposer des outils de son application concrète. Par ailleurs, l'éloignement des agences du champ de l'urbanisme opérationnel ne les a-t-il pas contraintes d'investir celui du marketing territorial ?

C'est donc bien en termes de stratégies plurielles de légitimation des agences mais aussi d'avantages et de préjudices qu'il faudrait analyser leurs positionnements ainsi que leurs productions et montrer où, comment, quand et pourquoi elles se développent<sup>65</sup>.

La recherche collective qui s'amorce peut et doit être aussi l'occasion d'étudier la production des agences par le prisme d'entrées sectorielles ou thématiques. Ainsi, le rôle des agences d'urbanisme dans la conduite des politiques de transport en ville a déjà fait (Montès, 2003 ; Lefèvre et Offner, 1990), et continue de faire, l'objet de recherches (Richer, 2007 ; Henry, 2007 ; Arsac, 2007 et 2006 ; Gardon, 2003). Elles se sont tout d'abord impliquées dans les réflexions et les premières contestations concernant les programmes et projets d'autoroutes urbaines. Puis leur expertise a été mise à contribution dans l'établissement des premiers plans de circulation, l'élaboration des projets de transports collectifs urbains (Lassave, 1987 ; Offner, 1987 et 1988) ainsi pour les études sur l'implantation de parkings en centre ville

---

<sup>65</sup> Il y aurait ainsi tout un pan de recherches à conduire sur les relations concrètes qui se nouent entre les agences, et les communautés urbaines, d'agglomération ou de communes au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

(Gardon, 2008). Elles ont ainsi participé aux côtés des syndicats de transport, des CETE ou des DDE, à la dynamique professionnelle que connaît le secteur des transports urbains depuis les années soixante-dix (Lefèvre et Offner, 1990 : 53-64). Dans certains cas, leur positionnement sur ces thématiques a contribué à l'échange et à la circulation de savoirs<sup>66</sup>, notamment avec les autres structures émergentes comme les SEM ou les bureaux d'études. Ce rôle de médiateur a débouché parfois sur une nouvelle coordination entre ces différents acteurs, et sur une prise en compte de l'urbanisme et de la prospective dans les politiques de déplacements à travers une échelle d'action publique plus large.

Récemment, deux agences se sont ainsi illustrées dans la promotion d'une démarche innovante au service de la coordination des politiques d'urbanisme et de transport public : les « contrats d'axe ». Les agences de Grenoble (AURG) et de Toulouse (AUAT) ont assisté les autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) de leurs agglomérations respectives<sup>67</sup> en fédérant les acteurs autour de la mise en place de cette démarche contractuelle, dont l'objectif est de permettre la densification urbaine autour de nouvelles lignes de transports collectifs conformément aux principes promus à l'heure actuelle de ville « durable », dense et/ou compacte<sup>68</sup> : les communes concernées passent un contrat avec l'AOTU par lequel elles s'engagent à participer à l'effort de densification autour d'un axe de transport public, en fonction du mode prévu (capacité, fréquence). A elles d'agir, à travers l'ensemble des documents

---

<sup>66</sup> A travers notamment l'organisation de colloques, comme celui organisé à Lyon par la FNAU en octobre 1981 sur le thème « Urbanisme – Déplacements – Transports ».

<sup>67</sup> Il s'agit, en l'occurrence, de deux syndicats mixtes de transport en commun (SMTC).

<sup>68</sup> Voir (FNAU, 2006 ; Newmann et Kenworthy, 1989 ; Puyanne, 2005) cités par (Henry, 2007 : 60-61). La question de la coordination entre politiques d'urbanisme et de transport, si elle n'est pas nouvelle, a connu un net regain d'intérêt depuis la loi SRU de décembre 2000 (voir par exemple Arsac, 2006 et 2007).

d'urbanisme réglementaire, sur leur organisation urbaine afin de favoriser au mieux l'accessibilité au tracé du tramway, métro, ou bus à haut niveau de service envisagé.

Si les agences de Toulouse et Grenoble ont choisi des méthodes différentes (concertation en amont pour l'une; diffusion a posteriori d'un document pédagogique conçu d'abord « en chambre » pour l'autre – cf. Henry, 2007), la procédure mise en avant – la contractualisation – est innovante et met à l'épreuve la capacité des deux agences à créer un partenariat efficace entre organismes, élus et mondes professionnels d'ordinaire peu amenés à dialoguer (Henry, 2007).

Mais cet exemple des contrats d'axes pourrait aussi constituer un analyseur de la manière dont ces agences sont structurées et organisées, en interne, pour traiter de questions transversales, touchant à plusieurs domaines de compétence, à plusieurs champs des politiques publiques entre lesquels les convergences apparaissent aujourd'hui indispensables (urbanisme et transport collectif, environnement et gestion foncière, risques et urbanisme réglementaire, etc.). Quelques analyses récentes montrent ainsi des différences notables, entre des agences où se maintient une organisation fortement cloisonnée et hiérarchisée, laissant en apparence peu de place à l'interdisciplinarité, et d'autres qui connaissent une réorganisation censée favoriser la gestion de projets transversaux<sup>69</sup>. Comment les équipes des agences pratiquent ainsi concrètement la pluridisciplinarité et la transversalité, autrement qu'en discours ? Et comment cette quête actuelle de transversalité se combine-t-elle

---

<sup>69</sup> Cf. Henry (2007), ou encore Quelavoine (2007 : 12 et suivantes), à propos des agences de Toulouse, Grenoble et Rennes. Les schémas organisationnels des agences semblent à l'heure actuelle encore peu stabilisés (Bendjador, 2007 : 271 et suivantes), signe d'une réelle difficulté à articuler, en interne, l'agencement des moyens humains aux principes d'actions des politiques publiques (territorialisation, contractualisation...) et donc à répondre à la complexité des situations locales en intégrant tout à la fois des logiques de territoires, des politiques thématiques et des liens transversaux entre les pôles au sein des agences.

avec les spécialisations que les agences ont pu développer dans la longue durée<sup>70</sup> ? Une étude systématique des organigrammes et de leurs évolutions, mise en rapport avec des analyses plus fines du mode d'élaboration interne de tel ou tel projet<sup>71</sup>, pourrait ainsi renseigner sur les cultures professionnelles et administratives à l'œuvre à l'intérieur des agences.

### **Entre le technique et le politique : frontière ou marche<sup>72</sup> ?**

La question du rapport au politique est une autre question centrale, tout comme celle d'une division du travail entre le technique et le politique. L'ensemble des agences s'est particulièrement préoccupé de pédagogie à l'égard des élus, certaines d'entre elles – pour cause de profils militants de leurs membres – se sont aussi préoccupées plus tôt que d'autres d'information, d'une vulgarisation de proximité en matière d'aménagement et de cadre de vie à destination des citoyens, voire de participation et de co-production au travers d'ateliers de travail urbain (à Grenoble, à Dunkerque / Grande Synthe). Dans le nouveau régime de technicité et d'ingénierie complexe qui s'est mis en place depuis quarante ans, les agences d'urbanisme ont-elles constitué un rouage décisif du débat public démocratique en donnant un contenu – et lequel – à la participation dans l'élaboration de la décision en matière d'aménagement et d'urbanisme ? Ont-elles au contraire participé à une vision idéologique de la rationalité scientifique comme moteur de progrès qui aurait permis de faire

---

<sup>70</sup> Une étude de l'agence de Toulouse sur un temps plus long mettrait probablement en évidence l'ancienneté de la thématique transport urbain liée à la personnalité de Jean Frébault, directeur de l'agence à partir de 1971 et qui, auparavant, avait fait partie de l'équipe fondatrice de l'Institut de recherche sur les transports, devenu INRETS.

<sup>71</sup> Par des entretiens, ou mieux encore par le biais de démarches d'immersion et d'observation. La sociologie des organisations montre en effet qu'il ne faut pas s'en tenir aux organigrammes, même s'ils sont importants pour comprendre l'image d'elle-même que l'organisation se fait et entend donner à l'extérieur.

<sup>72</sup> (Eymeri, 2003).



l'économie, sous prétexte de technicité, de l'élaboration publique et polémique des problématiques urbaines et sociales au niveau des appareils politiques, des élus et des citoyens? Tout se passe comme si elles s'étaient trouvées contraintes de participer à la mise en forme et à la diffusion d'une conception de la démocratie participative compatible avec l'entretien de la démocratie représentative. Les agences d'urbanisme semblent aujourd'hui en effet contribuer à construire le récit d'agglomérations réconciliées, où tous les intérêts seraient conciliables car négociables par la grâce de la concertation<sup>73</sup>. En ce sens, elles apparaissent comme des instances de déconflictualisation de l'urbain, à priori. Pour autant il s'agira d'y regarder de plus près pour déterminer si, dans certaines circonstances, leurs études – rendues publiques ou non, utilisées ou non – n'ont pas été en sens inverse saisies par certains acteurs locaux pour politiser l'urbain. Au sein même des personnels des agences la technicité des enjeux a-t-elle contribué également à la dépolitisation de ceux-ci? Ou au contraire, dans certains cas, assiste-t-on à des « reconversions militantes »? Ainsi, des allers-retours ou des perméabilités entre la sphère du politique et la sphère du technique sont observables entre des techniciens d'agences ou des directeurs qui sont aussi des élus, des directeurs d'agence qui, devenus élus prennent cette fois la présidence d'agences.

C'est donc finalement la question du primat du politique sur le technique qui doit être évaluée dans ses ambiguïtés. Une des ambiguïtés de départ dans les missions des agences étant de devoir éclairer et apporter des réponses techniques à des questions fondamentalement politiques. Aux yeux de certains anciens dirigeants

---

<sup>73</sup> Les rencontres nationales de la FNAU de 2007 à Toulouse sont ainsi intitulées « La ville négociée ».

d'agence<sup>74</sup>, la LOF avait déjà consacré le pouvoir montant des grands maires « techniciens » de tous bords politiques bien avant la décentralisation. Bon nombre de communications au colloque de février 2007 ont d'ores et déjà mis en avant le rôle décisif des élus dans les orientations et le travail des agences, pour le soutenir ou le contrarier. D'une manière plus générale, il s'agira d'analyser le rôle des agences d'urbanisme dans la diffusion, sinon des « mythes » d'action publique<sup>75</sup> du moins les référentiels et paradigmes successifs couramment observés chez les acteurs et élus locaux tels que « le développement local », « la participation », « l'internationalisation » des villes (Pinson et Vion, 2000) ou aujourd'hui « le développement durable ».

## Références

Agence d'urbanisme et de développement de la Sambre (1995), *20 ans de mutation d'un territoire en récession*, Maubeuge.

Agence d'urbanisme de Grenoble (2003), *Trente cinq paroles d'acteurs, 35 ans de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise*, préface de Jean Frébault, Grenoble.

Agence d'urbanisme de Nantes (1996), *L'agglomération nantaise : récits d'acteurs*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

AGUR (2002), *Le Magazine des Trente ans. L'Agur fête son anniversaire 1972-2002*, Dunkerque.

---

<sup>74</sup> Cf. témoignage de Gérard Blanc (Ecrement, 2004).

<sup>75</sup> Mythes dans le sens où « plus qu'ils ne guident ou prescrivent l'action, ils font figure de fétiches rassembleurs d'initiatives variées conjurant par la croyance de leurs vertus magiques l'incertitude et le sentiment d'impuissance qui caractérisent souvent l'action publique moderne, tout en préservant par leur polysémie, leur ambiguïté de « mots-valises » une pluralité d'options dans laquelle les bricolages, les routines ou les confrontations d'intérêts vont pouvoir se glisser » (Desage, 2005).

Arsac, G. (2007), *Des utopies urbaines au gouvernement d'agglomération, les mutations de la notion de cohérence entre urbanisme et déplacements. Le cas de Saint-Etienne, abordé par ses Plans de Déplacements Urbains*, thèse de doctorat, urbanisme, Université Lyon II, Lyon.

Arsac, G. (2006), « La cohérence entre urbanisme et transports. Une notion au service du gouvernement local de l'agglomération stéphanoise ? », *Recherches Transport Sécurité*, **92**, pp. 233-245.

AURBA (1995), *Vingt-cinq ans d'agence d'urbanisme à Bordeaux*, Bordeaux.

Awada, F. (2001), *Quarante ans d'Ile-de-France : rétrospective 1960-2000*, IAURIF, Paris.

Bachelet, F., Menerault, P., Paris, D. (sous la direction de) (2006), *Action publique et projet métropolitain*, L'Harmattan, Paris.

Barraqué, B. et Marié, M. (sous la direction de) (1988), *L'aménagement du territoire et la colonie*, Ministère de l'Équipement et du Logement, dossiers des séminaires Techniques, territoires et sociétés, Paris.

Bastet, D. (1972), *Notes sur les agences d'urbanisme*, DAFU, Paris.

Baudoui, R. (2003), « L'agence du Plan d'Alger », in Baudoui R., Potié P. et Ravereau A. (sous la direction de), *L'Atelier du désert*, Éditions Parenthèses, Marseille, pp. 37-44.

Beauport, C. (1974), « L'affaire des POS dans la communauté urbaine de Lille », *Hommes et terres du Nord*, **2**, pp. 44-50.

Becquart, D. (1994), *Marseille : 25 ans de planification urbaine*, AGAM, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Belliot, M. (2003), « Les trois âges des agences d'urbanisme », *Urbanisme*, **332**, pp. 13-15.

Belmessous, F. (2002), *Le temps de la réhabilitation des grands ensembles : pratique architecturale et/ou mode de production urbaine ?*, thèse de doctorat, histoire, Université Lyon II, Lyon.

Bendjador Y. (2007), *Les agences d'urbanisme en France métropolitaine : des outils évolutifs ?*, thèse de doctorat, aménagement, Université François Rabelais, Tours.

Ben Mabrouk, T. (2007), *Le pouvoir d'agglomération en France, logiques d'émergence et modes de fonctionnement*, L'Harmattan, Paris.

Ben Mabrouk, T. (2003), *Le pouvoir d'agglomération en France : logiques d'émergences et modes de fonctionnement du gouvernement métropolitain (1964-2001)*, thèse de doctorat, science politique, Université Lyon II, Lyon.

Bentayou, G. (2007), *Ce qu'ils disent de la ville. Savoirs experts et représentations des acteurs de la rénovation / réhabilitation du troisième arrondissement de Lyon (1960-2000)*, thèse de doctorat, urbanisme, Université Jean-Monnet, Saint-Étienne.

Bioghe Bi Ella, E.-D. (2006), *Histoire d'une agence d'urbanisme, le cas d'EPURES dans l'agglomération stéphanoise*, thèse de doctorat, histoire, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Boltanski, L. (1982), *Les cadres. Un groupe professionnel*, Éditions de Minuit, Paris.

Calame, P., Talmant, A., (1997), *L'État au cœur, le meccano de la gouvernance*, Desclée de Brouwer, Paris.

Celik, Z. (1997), *Urban Forms and Colonial Confrontation. Algiers under French Rule*, Press of University of California Press, Berkeley.

Chatelan, O. (2004), *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, mémoire de DEA, histoire religieuse, Université Lyon II, Lyon.

Claude, V. (2006), *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions Parenthèses, Marseille.

Claude, V. et Fredenucci, J.-C. (2004), *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles (1965-2002)*, Programme interministériel d'évaluation et d'histoire des villes nouvelles françaises, rapport pour le compte du Ministère de l'Équipement, IUL-Lyon II, LATTES-ENPC, Lyon.

Claude, V. (1994), *Les fonctions « études » et l'administration de l'urbanisme. Fonction centrale contre fonction diffuse (1954-1969)*, rapport pour le compte du Ministère de l'Équipement, Ecole d'architecture de Strasbourg, Strasbourg.

Cohen, J.-L., Oulebsir, N. et Kanoun, Y. (2003), *Alger paysage urbain et architecture*, Éditions de l'Imprimeur, Besançon.

Crotat, L. (2006), *Les observatoires à l'APUR : le cas des familles à Paris*, mémoire de master professionnel, urbanisme, Université Paris XII, IUP, Paris.

Cuiller, F. (1994), *Strasbourg : chroniques d'urbanisme*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

---

Maryvonne Prévot, Gilles Bentayou, Olivier Chatelan, Fabien Desage, Sébastien Gardon, Rachel Linossier, Marie-Clotilde Meillerand, Eric Verdeil - *Les agences d'urbanisme en France, perspectives de recherches pluridisciplinaires et premiers résultats autour d'un nouvel objet.*

- Dally-Martin, A. et Delfante, C. (1994), *100 ans d'urbanisme à Lyon*, LUGD, Lyon.
- Danan, Y.-M. (1976), *Les agences d'urbanisme d'agglomération*, Centre de recherche d'urbanisme, Paris.
- Deluz, J.-J. (1988), *L'urbanisme et l'architecture d'Alger : Aperçu critique*, Mardaga, Liège.
- Desage, F. (2005), *Le « consensus » communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la Communauté urbaine de Lille (1964-2003)*, thèse de doctorat, science politique, Université Lille II, Lille.
- Direction de l'Urbanisme et des Paysages (1979), *Les agences d'urbanisme d'agglomération. Un bilan dix ans après*, Paris.
- Dulong, D. (1997), *Moderniser la politique, Aux origines de la V<sup>e</sup> République*, L'Harmattan, Paris.
- Dumons, B. (2005), « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographie et débats », *Histoire urbaine*, **13**, pp. 155-166.
- Ecrement, B. (sous la direction de) (2004), *Les agences d'urbanisme. Repères et témoignages*, Centre de documentation de l'urbanisme, Paris.
- Eymeri, J.-M. (2003), « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in Lagroye, J. (sous la direction de), *La politisation*, Belin, Paris, pp. 47-77.
- FNAU (2006), *Habitat et formes urbaines, Densités comparées et tendances d'évolutions en France*, Fortemps, Paris.
- Fourquet, F. Murard, L. (2004), *La naissance des villes nouvelles : anatomie d'une décision 1961-1969*, Presses de l'ENPC, Paris.
- Fredenucci, J.-C. (2001), *Aux origines des pratiques de mission de l'administration de l'urbanisme de la V<sup>e</sup> République : l'Afrique noire. Approche historique d'une expérience de formation d'ingénieurs des Ponts et Chaussées coloniaux et d'administrateurs de la France d'Outre-mer*, IUP, Créteil.
- Fredenucci, J.-C. (2003a), « L'entregent colonial des ingénieurs des Ponts et Chaussées dans l'urbanisme des années 1950-1970 », *Vingtième Siècle*, **79**, pp. 81-93.
- Fredenucci, J.-C. (2003b), « L'urbanisme d'État : nouvelles pratiques et nouveaux acteurs », *Ethnologie française*, **93**, 1, pp. 13-20.

Gardon, S. (2008), « La construction de parkings, une affaire locale ? », in Bardet, F. (sous la direction de), *Le nouvel âge de la rationalisation du gouvernement. De l'expertise d'Etat à l'expérience des marchés dans la conception des politiques urbaines*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon (à paraître).

Gardon, S. (2003), *Expertise et politique dans les grands projets d'aménagements urbains pendant les Trente Glorieuses, Le cas lyonnais*, mémoire de DEA, Politiques publiques et gouvernements comparés, IEP de Lyon, Lyon.

Girardon, J. (2001), *Les CAUE, conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement*, CERTU, Lyon.

Guy, C., Givord, L. (2004), *Rennes, le pari d'une agglomération multipolaire*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Healy, A. (2007), *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine. Sociologie politique de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Lyon (fin du XX<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat, science politique, Université Lyon II, Lyon.

Henry, J. (2007), *La mise en place des contrats d'axe sur l'agglomération toulousaine : un rôle pour l'Agence d'urbanisme ?*, mémoire de Master 2, AUDT/RESAD, Université Lille I, Lille.

Heurgon, E. et Stathopoulos, N. (sous la direction de) (1999), *Les métiers de la ville, Les nouveaux territoires de l'action collective*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

Institut pour le développement de l'éducation permanente (1987), *Enquête auprès des personnels des agences d'urbanisme. Présentation provisoire*, Paris.

Jaubert, A. et Gras, P. (1995), *Révélateurs de ville, travaux récents de l'agence d'urbanisme de Lyon*, Mardaga, Liège.

Jole, M. (2002), « Le projet urbain et le « chef de projet » en France : les savoir-faire de la négociation », in INAU, *Les métiers de la ville, Des métiers pour une gestion urbaine renouvelée*, L'Harmattan, Paris.

Jouve, B. (2003), *La gouvernance urbaine en questions*, Elsevier, Paris.

Lagroye, J. (1973), *Milieus sociaux et vie politique : étude d'un cas : le député-maire de Bordeaux 1947-1965*, thèse de doctorat, science politique, Université Bordeaux III, Bordeaux.

Lassave, P. (1987), *L'expérience des Plans de déplacements urbains (1983-1986)*, CETUR, Bagneux.

- Lebreton, J.-P. (1974), « Les agences d'urbanisme », *Revue administrative*, **161**, pp. 435-440.
- Lefèvre, C. et Offner, J.-M. (1990), *Les transports urbains en question, usages, décisions, territoires*, Éditions Celse, Paris.
- Le Saout, R. (2000), « L'intercommunalité un pouvoir inachevé ? », *Revue Française de Science Politique*, **50**, 3, pp. 439-461.
- Linossier, R. (2006), *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005)*, *Politiques, acteurs, territoires*, thèse de doctorat, géographie, aménagement et urbanisme, Université Lyon II, Lyon.
- Malverti, X. (1992), « ALGER, Méditerranée, soleil et modernité », in Culot, M. et Thiveaud, J.-M. (sous la direction de), *Architectures françaises d'outre-mer*, Mardaga, Liège, pp. 29-63.
- Marié, M. (1989), *Les Terres et les mots, une traversée des sciences sociales*, Méridiens/Klincksieck, Paris.
- Meillerand, M.-C. (2003), *La région lyonnaise cadre d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire dans les années soixante*, mémoire de DEA, histoire contemporaine, Université Lyon II, Lyon.
- Montès, C. (2003), *Les transports dans l'aménagement urbain à Lyon*, Éditions Géocarrefour, Lyon.
- Newmann P. et Kenworthy J. (1989), *Cities and automobile dependence : an international source book*, Grower Publishing Co., Aldershot.
- Nonjon, M. (2006), *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les professionnels de la participation*, thèse de doctorat, science politique, Université Lille II, Lille.
- Offner, J.-M. (1994), *Les agences d'urbanisme et la ville*, LATTIS, Paris.
- Offner, J.-M. (1987), *L'expertise locale en transports urbains dans les années 1970. L'ère des nouveaux technocrates*, Rapport INRETS, Paris.
- Offner, J.-M. (1988), « L'expertise locale en transports urbains entre logiques professionnelles et organisationnelles », *Politiques et Management Public*, **6**, 1.
- Pelletier, D. (1996), *Economie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le Tiers-Monde 1941-1966*, Cerf, Paris.
- Pinson, G. et Vion, A. (2000), « L'internationalisation des villes comme objet d'expertises », *Pôle Sud*, **13**, pp. 85-102.

Prévot, M. (2006a), « Genèse métropolitaine à Lille : réseaux et héritages », in Bachelet, F., Menerault, P. et Paris, D. (sous la direction de), *Action publique et projet métropolitain*, L'Harmattan, Paris, pp. 139-148.

Prévot, M. (2006b), « From Algiers to Africa, Asia or South America via France, Itineraries of Town Planning Professionals and Practices », *Communication au congrès mondial de l'AESOP*, Mexico-City.

Pouyanne, G. (2005), « Des avantages comparatifs de la ville compacte à l'interaction forme urbaine et mobilité. Méthodologie, premiers résultats », *Les Cahiers scientifiques du transport*, **45**, pp. 49-82.

Quelavoine, A. (2007), *La route autrement. Recherches d'expériences d'optimisation des voies rapides urbaines : réflexion d'application sur l'agglomération rennaise*, mémoire de master 2 professionnel, AUDT-RESAD, Université Lille I, Lille.

Ratouis, O. (2005), « L'autonomisation de l'expertise dans l'urbanisme d'après-guerre. Dunkerque et la Flandre maritime à l'épreuve du fordisme ? », *Histoire urbaine*, **14**, pp. 9-27.

Ratouis, O. (1997), *Dunkerque ou la question de la ville comme totalité, de la reconstruction aux années 70*, thèse de doctorat, histoire et civilisations, EHESS, Paris.

Reggazzola, T. (1988), *Recherche autour d'une amnésie, l'action des bureaux d'études au cours de la période 1950-1975*, Délégation à la recherche et à l'innovation, Ministère de l'Urbanisme et du Logement/Association Orélie, Paris.

Richer, C. (2007), *Multipolarités urbaines et intermodalité : les pôles d'échanges, un enjeu pour la coopération intercommunale*, thèse de doctorat, géographie, Université Lille I, INRETS, Lille.

Saunier, F. (2005), *L'aménagement de la Basse-Seine de 1940 à 1977, un territoire d'expériences*, thèse de doctorat, histoire de l'art, Université Paris I, Paris.

Saunier, P.-Y. (2004), « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, **57**, 4, pp. 110-126.

Souami, T. (2005), « Liens interpersonnels et circulation des idées en urbanisme. L'exemple des interventions de l'IAURIF au Caire et à Beyrouth », *Géocarrefour*, **80**, 3, pp. 237-248.

Tissot, S. (2007), *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie d'action publique*, Le Seuil, Paris.

Touraine, A. (1973), *Production de la société*, Le Seuil, Paris.



Vacher, H. (2001), *Projection coloniale et ville rationalisée. Le rôle de l'empire colonial dans la constitution de l'urbanisme en France 1900-1931*, Aalborg University Press, Aalborg.

Vandenbussche, G. (2007), *Assistance à la mise en place de l'observatoire des évolutions urbaines et sociales de l'Agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune (AULAB)*, mémoire de stage de Master 1, AUDT/ENVAR, université Lille I, Lille.

Verdeil, E. (2002), *Une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction*, thèse de doctorat, aménagement, Université Paris I, Paris.

Verdès-Leroux, J. (1972), *Les candidats aménageurs dans une organisation en quête de finalité : le service technique central d'aménagement et d'urbanisme*, Editions du STU, Paris.

Verpraet, G. (2005), *Les professionnels de l'urbanisme : sociohistoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Economica, Paris.

Ward, S. V. (2002), *Planning the Twentieth Century City : the advanced capitalist world*, John Wiley and Sons, Ltd, London.

Zepf, M. (2005), « L'évolution de l'expertise de l'agence d'urbanisme : vers une mission de mise en cohérence des politiques sur l'agglomération » in Bardet, F. (sous la direction de), *Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique*, Rapport de recherche pour le compte du PUCA, Vaulx-en-Velin, pp. 109-115.